Image not found or type unknown

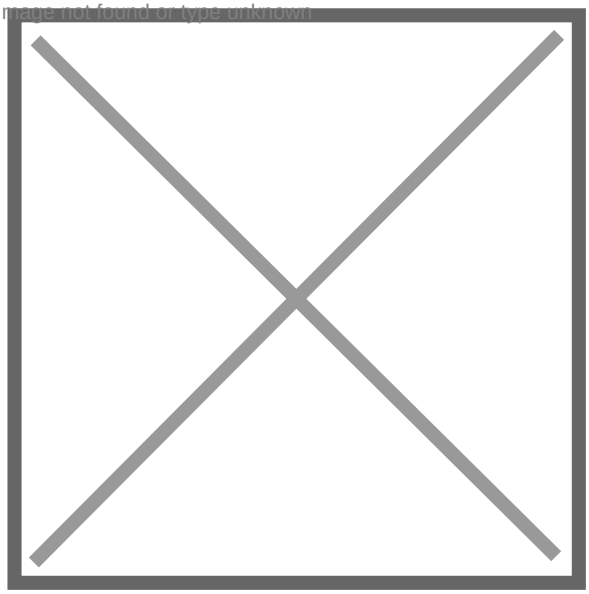

Probleme de compétence d' huissier

Par **Vrout_old**, le **29/10/2007** à **20:39**

bonjours,j'ai été condamné conjointement et solidairement avec 4 autre personne a verser uns somme d'argent,or après saisie de mes comptes moi je paye tous les mois depuis un an mais je suis le seul a payer.Les autres sont tranquillement sans souci sans même une petites lettre de menace des huissier alors que soit il travaillent soit il perçoivent des aides de l'état (assedic ou RMI) sur les quelles il me semble il pourrait se faire prélever une petite partie or il n'en ai rien.Ma première question est de savoir comment je peux faire pour mettre la pression sur les huissier pour qu'il leur fassent la même chose(saisie des comptes....) qu'ils m'ont fait et ma deuxième question est de savoir comment me retourner contre les 3 autre personne vu que moi ça fait un an que je paye tout seul? Merci d'avance.

Par **papa tango charly_old**, le **30/10/2007** à **18:59**

solidairement veut dire que vous pouvez être amené à régler tous les pots cassés.

comme manifestement, vous n'êtes pas trop d'accord avec cette option, vous pouvez prendre contact avec l'huissier qui vous a saisi (ses coordonnées sont sur le PV de saisie), et lui communiquer toutes les informations dont vous disposez afin qu'il recouvre dans les meilleures conditions les sommes en question.
je doute fort cependant que vous puissiez l'y obliger...

Par **papa tango charly_old**, le **31/10/2007** à **18:20**

je constate avec joie que ma réponse corrobore celles qui vous ont été données sur kelexpert.com

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés